

Longueville en Bref

Edito :

Chère Longuevillaise,
Cher Longuevillais,



Cela fait un peu plus de deux mois qu'a eu lieu le passage de la Télévision Analogique à la Télévision Numérique Terrestre. Avec l'intervention possible des référents, ce passage a pu se faire sans trop de difficultés.

La décision de ne pas faire les adaptations sur le réémetteur a été prise suite à l'enquête réalisée dans les communes d'Anneville-sur-Scie, Crosville-sur-Scie, Dénestanville, Longueville-sur-Scie, Manéhouville et Saint-Crespin, lors d'une réunion entre les maires de ces communes.

Suite au recensement réalisé entre la mi-janvier et la mi-février, d'après les premières vérifications de l'INSEE, la population serait comprise entre 1 010 et 1 020 habitants.

Bien chaleureusement,

Serge BOULANGER
Conseiller Général - Maire



Coin culturel :

Les comtes de Longueville (10)

En 1415, pendant l'occupation anglaise, Longueville va à Gaston de FOIX, comte de Benauges jusqu'en 1436, où **Etienne de Vignoles** dit **LA HIRE** devient capitaine général de la Normandie et seigneur de Longueville jusqu'à sa mort en 1443. Lui succédera Jean d'Orléans, Comte de DUNOIS.

LA HIRE est surtout connu comme compagnon de Jeanne d'ARC aux côtés de laquelle il combat au siège d'Orléans.

En 1431, il s'approche de Rouen pour tenter de délivrer "la pucelle" capturée par les Anglais mais se retrouve lui-même prisonnier.

Ayant réussi à s'échapper l'année suivante, il reprend la guerre en Artois, en Ile de France et en Picardie mais multiplie les actes de cruauté à la tête des "écorcheurs" (bandes de mercenaires qui mettent à mal les campagnes françaises, pillant, violant, brûlant et tuant à satiété).

Bizarrement, dans les jeux de cartes "Lahire" est le nom du valet de cœur !

Pensée du moment :

Une heure n'est pas qu'une heure, c'est un vase rempli de parfums, de sons, de projets et de climats.

Marcel Proust

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi de 14h-17h

Mardi, Mercredi, Jeudi de 9h à 10h30 et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 10h30 et de 14h à 19h

Mail: mairie-longueville-sur-scie@wanadoo.fr

Site : <http://www.longueville-sur-scie.com>

Urbanisme – Cadre de vie – Sécurité

SNCF – réduction des arrêts de train en gare de Longueville:

Suite à une réunion à la Région de Haute Normandie qui s'est tenue le 6 janvier 2011 concernant les arrêts de train, M. Noël LEVILLAIN, Vice Président aux Transports, a indiqué qu'il fallait attendre 2014 et l'arrivée de nouvelles machines pour rétablir des arrêts de train à Longueville sur Scie.

Eclairage public :

Pour le Chemin de la Scie, le montant des travaux est de 9 100 €, la subvention de 3 640 €, la participation de la commune serait de 5 460 € et la TVA à préfinancer serait de 1 783.60 €.

Pour ce qui est de la Salle des fêtes, le montant des travaux est de 8 610 €, le montant de la subvention de 3 444 €, la participation de la commune de 5 166 € et la TVA à préfinancer de 1 687.56 €. Il est à souligner que l'opération d'éclairage public de la salle des fêtes a été différée à cause des travaux à venir pour l'école maternelle.

La 9^{ème} tranche d'effacement de réseaux s'élève à 34 002.28 € et concerne la mise en souterrain des réseaux « Chemin de la Scie ». La participation du syndicat départemental est de 10 415 €, la participation du SIERG de Longueville de 2 802.80 €, la participation de la commune est de 20 784.48 €.

Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport et a donné un avis favorable au projet de modification.

Cette modification comprend la suppression des secteurs UFa et NCa relatifs à la prise en compte des risques technologiques majeurs liés à la SNELL, la qualification de les zones NC et ND (changement de destination de bâtiments existants, occupations et utilisations du sol soumis à conditions spéciales - extension de constructions existantes)

Une nouvelle lettre a été adressée à Madame l'Architecte des Bâtiments de France pour lui demander la réduction du périmètre autour du Vieux Château en vue de faciliter l'obtention des permis de construire.

T.N.T (Télévision Numérique Terrestre)

Afin de faciliter l'obtention d'aide de l'Etat pour les locataires des habitations communales un avenant à chaque bail est à envisager.

Sécurité routière :

Un radar pédagogique sera installé rue Berthet Burlet.

Recensement :

Au 1^{er} janvier 2011, la population estimée par l'INSEE était de 1 053 habitants.

Dossier Cit'ergie :

Longueville sur Scie est la plus petite commune engagée dans la démarche Cit'ergie afin d'améliorer la politique de développement durable.

Il y a 87 actions à mener situées dans 6 domaines. Il faut que la commune réalise des économies dans ces 6 domaines.

- Développement territorial
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement en énergie, eau, assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication, coopération

Il faut que la commune réalise des économies dans ces 6 domaines

Éducation – Culture – Citoyenneté

Don d'ouvrage pour la bibliothèque :

Les Editions PLON sont très sensibles au fait que la commune, avec les autorités académiques, aient accepté le nom de Jean Malaurie pour le collège de Longueville sur Scie. A la demande du fondateur de la collection « Terre Humaine » un très grand nombre d'ouvrages sera donné à la bibliothèque municipale de la commune.

Sports et Loisirs

Participation aux compétitions – CAL gymnastique

Des gymnastes du CAL Gymnastique vont participer à la demi-finale à Lons le Saunier et à la finale à Clermont-Ferrand. Les frais à la charge du Club sont importants. La municipalité est sollicitée pour les aider. Une subvention exceptionnelle de 200 € est accordée afin d'encourager les excellentes performances des athlètes.

Agendas :

Du 1er au 8 avril: Quizz de la semaine du Développement Durable

Dépôt des feuilles à la boîte à lettres de la Mairie jusqu'à 12h **le samedi 16 avril**

9 avril : Soirée couscous Salle des fêtes (Animons nos Ecoles)

12 avril : Théâtre Salle des fêtes 20h30 (Collège Jean Malaurie)

16 avril : Concours agricole matin uniquement. Apportez vos tartes aux pommes...elles seront primées

16-17 avril: Exposition peintures-sculptures Salle des Fêtes 14h30-18h30 (Action Culturelle)

26 avril: Remise des lots de la semaine du Développement Durable

8 mai: Foire à Tout_ Cours des écoles (Animons nos Ecoles)

8 mai: Concours de pétanque ouvert à tous 13h30 (CAL Pétanque)

13 mai : Concours de coinchée Salle des fêtes 20h30 (Comité des Fêtes)

24 mai : Présentation des chutes chez les Personnes Agées par vlc CLIC du Terroir à la Salle des Fêtes de 14h à 17h

28 mai : Théâtre Salle des Fêtes 18h00 et 20h30 (Atelier de Hugues Boucher)

1er juin: Concours de pétanque en semi-nocturne (CAL Pétanque)

4 juin : Concert pour les jeunes avec 8 groupes Salle des Fêtes 20h30 (Association des parents d'élèves du Collège)

10 juin: Concours de pétanque en semi-nocturne (CAL Pétanque)

12 juin : Animations médiévales - 1100ème anniversaire de la Normandie Place de la Mairie toute la journée (Action Culturelle - Comité des Fêtes)

18 juin : Kermesse (Animons nos Ecoles)

23 juin : Journée portes ouvertes à l'école élémentaire suivi du Concert de fin d'année Salle des Fêtes à 18 h

3 juillet : fête du cheval; 15h aux Nids (association « les Nids »)

Communiqués

Boîte à idées : Déposez vos idées dans la boîte aux lettres de la Mairie

Longueville et la TNT : Le passage à la TNT, c'est du passé! Mais pensez à demander l'aide à laquelle vous avez droit. Les documents sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

Site Internet de la commune : Plus de 20 000 visites ont été comptabilisées en une année. Ce site est celui de votre commune donc le vôtre aussi. Si vous voulez faire passer une information pour votre association, faire paraître des photos, adressez-vous au secrétariat de la Mairie .

Solidarité : Le bilan des actions menées dans le cadre du séisme d'Haïti, rédigé par la Fondation de France, est consultable en Mairie.

Bibliothèque : A compter du 2 avril, la bibliothèque est ouverte le samedi matin de 10h à 12h en plus des heures habituelles d'ouverture .

RETENEZ LA DATE DU 12 JUIN

Une grande manifestation sera organisée par l'Action Culturelle et le Comité des fêtes pour la naissance de la Normandie en 911. De nombreux artisans seront à Longueville pour vous présenter les métiers anciens: calligraphie, poterie, fileuse au rouet, maréchal-ferrant, tailleur de pierre, dentelle ancienne, vannier, forge, tissage, sculpture sur bois, présentation d'armures, animation musicale toute la journée, jeux pour enfants, tir à l'arc, petite restauration. Une journée de détente et culturelle vous sera ainsi proposée.

Utilisation des tondeuses, tailles-haies, etc... : Par arrêté préfectoral, les horaires d'utilisation sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h à éviter dans la mesure du possible.

Plantations : L'article 671 du Code Civil stipule : « il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine, **qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi mètre pour les autres plantations.** »

Élagage : Les habitants doivent élaguer les plantations susceptibles de gêner les lignes électriques, téléphoniques, voie publique ...

Branches et racines : pour les branches des arbres ou arbustes qui dépassent de la limite de propriété, le voisin peut exiger du propriétaire qu'il les coupe, il n'a pas le droit de le faire lui-même. Il peut ramasser les fruits sur son terrain mais non les cueillir sur les branches. Il a le droit de couper lui-même les racines et brindilles qui empiètent sur son terrain.

À qui s'adresser en cas de désaccord ?

En matière d'élagage des arbres, c'est le Tribunal d'Instance qui a compétence.

Élevage: l'Association Régionale pour l'Identification du Cheptel de Haute-Normandie rappelle : La réglementation sur l'identification ovine-caprine dans l'arrêté N° AGRG0502871A -du 19 décembre 2005, précise que tout détenteur d'au moins un caprin ou un ovin est tenu de se déclarer.

Destruction de nids d'hyménoptères: Depuis le 1er janvier 2011, seules sont assurées par les sapeurs-pompiers les interventions suivantes:

A titre gratuit: - lorsqu'un danger immédiat et vital pour les personnes est identifié à la réception de l'appel.

- à la demande de la mairie lorsque le nid est situé sur le domaine public.

Avec facturation: par carence d'entreprises privées, à ce titre la destruction des nids d'hyménoptères réalisée par le SDIS sera facturée **100€ au demandeur de la prestation.**

Recensement : Les habitants sont remerciés pour l'accueil qui a été fait aux agents recenseurs.